

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 18 octobre 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant.

Sont présents :Messieurs Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Stéphane Berthe, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 535-10-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 536-10-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance et le retrait du point 15 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 octobre 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Demande de dérogation
11. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit interne numéro 403, à partir du 4 décembre 2016
12. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 9, 14 et 17, à partir

du 19 octobre 2016

13. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit externe numéro 30G, à partir du 19 octobre 2016
14. Autorisation pour un projet pilote de véhicule électrique
15. Mandat - Services professionnels en ressources humaines pour les employés du service du transport- **Retiré**
16. Projet de règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « *Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins* »
17. Budget Autorité régionale de transport métropolitain – Économies générées par le nouveau contrat de transport en commun
18. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2015-2016 du 1^{er} janvier au 31 août 2016 et de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2016
19. Résolution autorisant le paiement des ajustements du loyer pour 2015 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
20. Mandat - Services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
21. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)
22. Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) - Dépôt des « Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
23. Participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL)
24. Demande de partenariat financier pour le développement du Festival régional Grande Tribu
25. Développement économique : Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
26. Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le CREVALE
27. Assurances générales - Préparation du cahier de charges
28. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

29. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
30. Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire institué par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
31. Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi de la reprise végétale sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau et de stabilisation des talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
32. Acceptation des avis de changement numéros 1 et 3 et autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #1)
33. Acceptation de l'avis de changement numéro 1 et autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) (certificat de paiement #1)
34. Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon du cours d'eau Lapointe
35. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.
36. Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire
37. Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2015-2016
38. Formation en aménagement du territoire
39. Examen et approbation du règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (Rue Saint-Pierre)
40. Examen et approbation du règlement numéro 1103-45 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire ainsi que les limites de certaines zones du territoire
41. Autres sujets

41.1 Résolution adoptant la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation de marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins

42. Période de questions

43. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 537-10-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 538-10-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 5 octobre 2016

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 octobre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 539-10-16 Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 459 236,95\$ pour le mois d'octobre 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Octobre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-90 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 156,88\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 540-10-16 Liste des chèques émis au mois de septembre 2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2016, pour un montant de 2 650 347,01\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Septembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 067,70\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de septembre 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 541-10-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2016* »).

ADOPTÉE

10 542-10-16 Appui à la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé officiellement sa candidature auprès de SPORTSQUÉBEC pour la tenue de la Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville et Val d'Or formant la MRC de La Vallée-de-l'Or, sollicitent l'appui de la MRC Les Moulins dans le but de supporter et convaincre SPORTSQUÉBEC d'attribuer les jeux d'hiver 2016 à la MRC de La Vallée-de-l'Or ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de La Vallée-de-l'Or dans sa démarche pour l'obtention de la Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-l'Or, à SPORTSQUÉBEC et aux municipalités formant la MRC de La Vallée-de-l'Or.

ADOPTÉE

10 543-10-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 18 octobre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 544-10-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 18 octobre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 545-10-16 Demande de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par monsieur Serge de Rossens afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté afin de lui permettre de se rendre à Saint-Eustache, samedi le 5 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par monsieur Serge de Rossens afin de lui permettre de se rendre à Saint-Eustache, samedi le 5 novembre 2016.

ADOPTÉE

10 546-10-16 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit interne numéro 403, à partir du 4 décembre 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit interne numéro 403, soit et est modifié à partir du 4 décembre 2016 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 547-10-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 9, 14 et 17, à partir du 19 octobre 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 9, 14 et 17 soit et est modifié à partir du 19 octobre 2016 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 548-10-16 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit externe numéro 30G, à partir du 19 octobre 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit externe numéro 30G soit et est modifié à partir du 19 octobre 2016 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 549-10-16 Autorisation pour un projet pilote de véhicule électrique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent contribuer à la mise en place d'un projet pilote de véhicule électrique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à financer à la hauteur de 4 000,00\$, la mise en place d'un projet pilote de véhicule électrique, pour une durée de trois (3) mois à compter de décembre 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-92 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 000,00\$ poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 550-10-16 Projet de règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « *Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins* »

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière, modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le projet de règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « *Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins* ».

ADOPTÉE

10 551-10-16

Budget Autorité régionale de transport métropolitain - Économies générées par le nouveau contrat de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à un appel d'offres pour son contrat de transport en commun débutant le 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres va permettre aux deux villes de la MRC de bénéficier d'économies annuelles substantielles et récurrentes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins perd sa compétence avec la mise en place de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM), tel que prévu dans le projet de loi #76 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision gouvernementale ne doit pas avoir pour effet de faire disparaître ces économies au détriment des contribuables des villes de Mascouche et de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil demande au comité de transition d'aviser les futurs membres des conseils d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM) de s'assurer que les économies générées suite à l'entrée en vigueur de son nouveau contrat de transport en commun, soient exclusivement réservées aux villes de Mascouche et de Terrebonne pour des questions d'équité.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à monsieur Paul Côté, président du comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à madame Diane Lavoie, présidente de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), aux organismes de transport membres de l'AQTIM et aux villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉE

10 552-10-16

Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2015-2016 du 1^{er} janvier au 31 août 2016 et de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2016

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 août 2016 et l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2016, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

10 553-10-16 Résolution autorisant le paiement des ajustements du loyer pour 2015 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT la facture numéro PDS-201602232, datée du 23 février 2016, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Holding Rubino Inc., au montant de 36 565,00\$, incluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2015 de la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'entreprise Holding Rubino Inc., la somme de 36 565,00\$, incluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2015 la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le tout conformément à la facture numéro PDS-201602232, datée du 23 février 2016, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-93 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 36 565,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-511 « *Loyer MRC* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 554-10-16 Mandat - Services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Centre de recherche sociale appliquée, IRIS IMMIGRATION et IDL Experts Conseils ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 14 octobre 2016 à 11h00 et ouverte publiquement à 11h01, soit celle de l'entreprise IDL Experts Conseils;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 17 octobre 2016 à 11h30 afin d'analyser la soumission reçue selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise IDL Experts Conseils ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise IDL Experts Conseils pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour un montant de 43 115,00\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par madame Anne Martin, ouverte le 14 octobre 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 43 115,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 555-10-16

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 350-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016 à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente d'une somme susmentionnée, le deuxième versement est payable le 1^{er} novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 15 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre MRC Les Moulins et l'organisme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « *Aminate* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-51 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 350-04-16 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2016.

ADOPTÉE

10 556-10-16

Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) - Dépôt des « *Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme* » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des

territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire met à sa disposition ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme, soient et sont approuvées telles que proposées et acceptées pour dépôt et qu'elles soient saisies dans le formulaire électronique que le ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire met à la disposition de la MRC, le tout conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10 557-10-16

Participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL) (Amendée par résolution numéro 10 787-03-17)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme désire conclure des ententes régionales de partenariat avec les associations touristiques régionales afin de soutenir les projets structurants en tourisme et de promouvoir la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une telle entente permet la mise sur pied du Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière, pour lequel le ministère du Tourisme injecte 1\$ pour chaque dollar investi par la région ;

CONSIDÉRANT QU'auparavant, la Conférence régionale des élus (CRÉ) et quatre des six CLD de la région de Lanaudière intervenaient en soutenant financièrement la mise en place d'une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'abolition des CRÉ, Tourisme Lanaudière sollicite les MRC afin de connaître leur intention en regard du soutien financier qu'elles sont disposées à accorder pour conclure une nouvelle entente de partenariat en tourisme à l'échelle de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager le développement touristique dans la région de Lanaudière ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer financièrement au Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière (FDOTL) pour un montant annuel maximal de 25 000,00\$, et ce, pour une durée de trois (3) années consécutives (2017-2018-2019).

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Tourisme Lanaudière ainsi qu'aux CLD et MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 558-10-16 Demande de partenariat financier pour le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC Les Moulins pour le développement du Festival Grande Tribu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager les jeunes créateurs professionnels de la sphère musicale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE

10 559-10-16 Développement économique : Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a mis en place le Programme de partenariat territorial suite à l'abolition des Conférences régionales des Élus (CRÉ) ;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ requiert une confirmation des MRC de Lanaudière afin que le Programme de partenariat territorial soit disponible aux artistes ;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ certifie que le montant des subventions consenties aux artistes provenant de la MRC Les Moulins sera au moins égal au montant de la contribution de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme la contribution annuelle de la MRC Les Moulins au Programme de partenariat territorial du CALQ pour un montant de 20 000,00\$, et ce, pour une durée de trois (3) années consécutives (2016-2019) ;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente sectorielle avec le CALQ dans le cadre du Programme de partenariat territorial ;

QUE la contribution de la MRC Les Moulins soit financée à même les ressources financières du Fonds de développement des territoires (FDT), lesquelles ressources sont considérées à titre de contribution du milieu conformément à l'entente portant sur le FDT conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le préfet suppléant de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire suivant : poste 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 560-10-16 Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le CREVALE

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$ et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre ledit montant au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-95 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 561-10-16 Assurances générales – Préparation du cahier de charges

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels datée du 7 octobre 2016 présentée par GT&A gestion de risque Inc. (Guy Turcot & Associés Inc.) pour la préparation du cahier de charges en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins le 14 avril 2017, pour un montant de 3 950,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme GT&A gestion de risque Inc. (Guy Turcot & Associés Inc.) soient et sont retenus pour la préparation du cahier de charges en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins le 14 avril 2017, pour un montant de 3 950,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans le document d'offre de service intitulé « *Service de consultation en assurances générales – Renouvellement du portefeuille, analyse de gestion des risques et processus d'appel d'offres d'assurances générales – MRC Les Moulins* », daté du 7 octobre 2016, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-96 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Administration - Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 562-10-16

Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9614-09-14 et 10 157-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels dus par la MRC Les Moulins à la Ville de Terrebonne dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins jusqu'à concurrence de 10 000,00\$, incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à rembourser à la Ville de Terrebonne, la part d'honoraires professionnels due par la MRC Les Moulins dans ce dossier, soit un montant de 29 410,05\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-97 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 39 410,05\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 563-10-16

Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15 et 10 243-01-16, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 25 164,02\$, soit 15 164,02\$ déjà encourus et 10 000,00\$ pour honoraires professionnels futurs, incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-98 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 164,02\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 564-10-16

Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire institué par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9185-11-13 et 9936-05-15, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec Inc. et Als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec Inc. et Als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 15 100,25\$, soit 5 100,25\$ déjà encourus et 10 000,00\$ pour honoraires professionnels futurs incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-99 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 100,25\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 565-10-16

Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi de la reprise végétale sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau et de stabilisation des talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT les exigences du MDDELCC à l'effet d'exiger un engagement, de la part de la MRC Les Moulins, d'effectuer un suivi sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau et de stabilisation des talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à effectuer un suivi sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau et de stabilisation des talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

ADOPTÉE

10 566-10-16

Acceptation des avis de changement numéros 1 et 3 et autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT les avis de changement numéros 1 et 3 aux montants respectifs de 881,94\$, et 2 012,50\$, excluant les taxes, dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 13 octobre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins au montant de 46 067,21\$ (les avis de changement numéros 1 et 3, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche effectués par l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée lesquels ont été autorisés par la résolution numéro 10 529-09-16;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les avis de changement numéros 1 et 3 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée, la somme de 46 067,21\$ (incluant les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 13 octobre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit n° 2016-89 ayant déjà été émis

ADOPTÉE

10 567-10-16

Acceptation de l'avis de changement numéro 1 et autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 1 daté du 13 octobre 2016, au montant de 5 070,40\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 13 octobre 2016, de madame Amélie Parmentier ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, au montant de 87 386,75\$ (incluant l'avis de changement numéro 1, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) effectués par l'entreprise Construction Vert Dure Inc. et autorisés par la résolution numéro 10 400-05-16 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 1 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Construction Vert Dure Inc., la somme de 87 386,75\$ (incluant l'avis de changement numéro 1, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs), le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 13 octobre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-61 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

10 568-10-16 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 9457-05-15, pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe ;

CONSIDÉRANT la facture finale d'honoraires professionnels datée du 29 septembre 2016 au montant de 375,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 375,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels finaux relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 9457-05-14 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie, et ce, dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-84 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 9457-05-14.

ADOPTÉE

10 569-10-16 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

ADOPTÉE

10 570-10-16 Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-6 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-6 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

10 571-10-16 Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 029-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2015-2016, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2015-2016 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 572-10-16 Formation en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QU'une formation sur le *Form-Based Code* est offerte par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, soit et est autorisée à assister à la formation sur le *Form-Based Code* offerte par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ). Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, poste budgétaire 2610-454 « *Perfectionnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 573-10-16 Examen et approbation du règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (Rue Saint-Pierre)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (Rue Saint-Pierre);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1001-267 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (Rue Saint-Pierre).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 574-10-16 Examen et approbation du règlement numéro 1103-45 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire ainsi que les limites de certaines zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-45 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire ainsi que les limites de certaines zones du territoire ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1103-45 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire ainsi que les limites de certaines zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 575-10-16

Résolution adoptant la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation de marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation de marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation de marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Henri, citoyen de Mascouche, questionne concernant les points 28, 29 et 30 de l'ordre du jour. Monsieur Cantin, citoyen de Mascouche, s'informe relativement aux points 17 et 22 de l'ordre du jour et s'enquiert du nom du nouvel organisme de transport. Un autre citoyen prend la parole et questionne concernant le point 36 de l'ordre du jour. Monsieur Houle fait un suivi concernant sa demande de modification du circuit numéro 8. Monsieur Cantin reprend la parole et s'informe sur les points 29, 30 et 35. Finalement monsieur Henri intervient pour s'enquérir du nombre d'emploi sur le territoire de la MRC Les Moulins.

10 576-10-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier